COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2009

<u>Étaient présents</u>: MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude, ELLIAS Claude, MORAUT Philippe, ROBIN Evelyne.

VOTE DES SUBVENTIONS 2009 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2009 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
CNAS	2024.72 €
ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN	384.58 €
FOYER DES RETRAITÉS	300.00 €
L'HERMINE GUERNATE	1300.00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	80.00 €
ASSOCIATION AAPPMA	32.00 €
CYCLO CLUB GUERN	150.00 €
ACPG & CATM	100.00 €
UNC AFN	100.00 €
AMICALE LAÏQUE GUERN	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ST PIERRE	100.00 €
GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE	100.00 €
COMITÉ DES FÊTES DE GUERN	900.00 €
LE CHEVAL ROUGE	200.00 €
L'ART DANS LES CHAPELLES	766.29 €
COMITÉ DE JUMELAGE	80.00 € sous réserve de projet
EAU ET RIVIÈRE DE BRETAGNE	32.00 €
RADIO BRO GWENED	80.00 €
FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUE	16.00 €
SOCIÉTE PROTECTRICE DES ANIMAUX	391.77 €
LES RESTOS DU CŒUR	150.00 €
LUTTE CONTRE LE CANCER	80.00 €
CLUB DE SCRABBLE	80.00 €
AN DORN GLAZ	300.00 €
ASSOCIATION GUERN/MALGUÉNAC	4325.00 €
ASSOCIATION EDUCATION ROUTIÈRE PAYS PONTIVY	190.40 €
ASSOCIATION POLYCULTURE	160.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	262.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150.00 €
ASSOCIATION BUFFLES EN ZONES HUMIDES	80.00 €
MELRAND – SPORTS	100.00 €
ASSOCIATION LES JEUDIS DE QUELVEN (Tricentenaire)	1000.00 €
WESTERN BUDDY	150.00 €

Le conseil municipal précise que les versements se feront uniquement aux associations qui auront fourni leur bilan 2008.

<u>PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES DE DÉCOUVERTES, DE NEIGE ... -</u> ÉCOLES DE GUERN :

Le conseil municipal décide de subventionner les classes de découvertes, de neige ... des écoles de GUERN à hauteur de 3.00 € par jour et par enfant pour l'année 2009.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT PIERRE :

Monsieur le Maire fait savoir que 8 élèves scolarisés dans les écoles de GUERN ne sont pas domiciliés sur la commune. Il propose, comme principe, d'exclure les élèves extérieurs à GUERN pour calculer les frais de fonctionnement de l'école publique. À partir de ce calcul la participation à l'école privée sera versée uniquement pour les élèves domiciliés sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les contribuables de la commune n'ont pas à contribuer au financement d'activités au profit de personnes extérieures à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adhère, à l'unanimité, à ce principe.

Le conseil municipal décide donc d'attribuer, au titre de l'année 2009, au profit de l'OGEC de GUERN, pour les frais de fonctionnement de l'école privée, la somme de 16481.80 €, ce qui correspond à 358.30 € par élève et qui se décomposecomme suit :

- 323.91 € X 46 élèves = 14899.86 € (fonctionnement)
- 34.39 € X 46 élèves = 1581.94 € (fournitures scolaies).

MODIFICATION DU COMPTE BUDGÉTAIRE POUR LE DÉGRÈVEMENT AUX JEUNES AGRICULTEURS :

Monsieur le Maire fait savoir que l'article 7395 « dégrèvement des jeunes agriculteurs » n'existe plus sur la nomenclature 2009. En conséquence il est nécessaire d'effectuer une rectification du compte budgétaire approvisionné au budget primitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de supprimer le compte 7395,
- de créer le compte 7391171 et de l'approvisionner pour un montant de 2500 €.

DÉCISION MODIFICATIVES - ÉCLAIRAGE ET EFFACEMENT RÉSAU BOURG:

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le Trésorier Principal, décide de modifier comme suit les crédits budgétaires de l'année 2009 :

Fonctionnement:

Dépenses compte 6554 + 60025 €
 Dépenses compte 023 - 60025 €

<u>Investissement:</u>

Recettes compte 021 - 60025 €
 Dépenses compte 2313 - 60025 €

Ces modifications permettent d'intégrer les travaux d'éclairage et d'effacement des réseaux du bourg et donnera à la commune la possibilité de bénéficier du FCTVA.

CONVENTION L'ART DANS LES CHAPELLES – ÉTÉ 2009 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir la convention entre la commune et l'association « L'art dans les chapelles ».

La participation financière de la commune s'élève à 766.29 € et se décompose comme suit :

- 320 € de cotisation annuelle plus une part variable de 0.153 € par habitant,
- 220 € de contribution forfaitaire au titre de l'assurance et de l'équipement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs,
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2009.

TABLES ET BANCS – CONDITIONS D'UTILISATION ET DE LOCATION :

Monsieur le Maire rappelle l'achat des tables et bancs qui seront prêtées aux associations guernates.

Pour ce faire il est nécessaire de fixer les conditions d'utilisation et de location de ces derniers. Le principe suivant est adopté :

- prêt uniquement aux associations guernates,
- mise à disposition gratuite aux associations,
- caution demandée de 250 €, à déposer en Mairie lors de la réservation, une convention sera alors signée par le responsable de l'association,
- réservation obligatoire auprès du secrétariat de la Mairie,
- sortie du matériel le vendredi ou veille de fête sur le créneau horaire de 16 h à 16 h 30,
- retour du matériel sur le lundi ou lendemain de fête sur le créneau horaire de 9 h à 9 h 30,
- aucun prêt aux particuliers pour la 1^{ère} année de fonctionnement,
- aucun prêt aux associations extérieures à la commune pour la 1ère année de fonctionnement.

La sortie et le retour du matériel se fera uniquement en présence d'un élu. Un registre qui mentionnera le nombre de tables et bancs sortis, sera rempli en présence du responsable de l'association. La clé du local ne sera en aucun cas remise au responsable de l'association, elle sera conservée par l'élu en charge de la sortie du matériel.

Tout matériel cassé ou perdu sera facturé au prix du remplacement.

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2010 :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2010.

Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes une seule est susceptible d'être retenue comme jurée.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes :

- M. GUINIO Stéphane 12 résidence des Ajoncs
- M. LE FUR Jean Claude Saint Yves
- M. POULAIN Fabrice 7, rue de l'Étang.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PONT DE GUERMEUR:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ouverture des plis concernant la remise en état complet du mur de soutènement de route après éboulement au lieu-dit Moulin de Guermeur. L'entreprise SPAC, moins-disante, a fourni les éléments demandés et de ce fait a obtenu le marché qui s'élève à 28800 € HT.

Les travaux vont démarrer mardi 28 avril. Un arrêté d'interdiction de circulation a été pris, la déviation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. La durée des travaux est estimée à 1 mois.

CANOË KAYAK CLUB PONTIVYEN - DÉBARRAGE DU CANAL:

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a reçu un courrier émanant du Canoë Kayak Club Pontivyen concernant le débarrage du canal. L'association souhaite informer les élus du projet de débarrage du canal et des conséquences que cela entrainerait.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette information souhaite que le canal soit maintenu dans son état actuel.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU MORBIHAN :

Monsieur le Maire fait savoir que l'Union Nationale des Combattants du Morbihan regroupe plus de 4000 adhérents. Plus de 80 % des membres de l'association ont plus de 70 ans et chaque année il est déploré un nombre important de départs. L'UNCM souhaite réagir afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission de transmission du devoir de mémoire, d'aide et de soutien aux adhérents, d'assurer la relève des responsables et de remplacer les porte-drapeaux. Les statuts de l'association permettent d'intégrer tous citoyens français ayant servis sous le drapeau, appelés, militaires de carrière, pompiers, gendarmes, policiers et secouristes. À cet effet, il nous est demandé de bien vouloir aider, Monsieur Laurent PÉCHARD, Président de la section UNC de notre commune, par toutes les actions que nous estimerons utiles afin qu'il puisse intégrer dans ses rangs de nouveaux adhérents.

PONTIVY COMMUNAUTÉ – CHANTIER D'INSERTION «NATURE ET PATRIMOINE »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait parvenir à Pontivy Communauté les demandes d'intervention de travaux par les chantiers d'insertion professionnelle « Nature et patrimoine ».

La commission Action Sociale et Solidarités a retenu les propositions relatives à la réhabilitation du lavoir Saint-Salomon et de la fontaine Saint Pierre. L'intervention des chantiers devrait être programmée au cours du second semestre 2009 voire au début de l'année 2010.

<u>ASSOCIATION GUERN-MALGUÉNAC – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :</u>

Madame L'HOSTIS Stéphanie fait savoir que l'assemblée générale de l'Association Guern/Malguénac se déroulera le vendredi 5 juin à 18 h, salle de la Mairie, à GUERN. Cette assemblée sera suivie d'un buffet qui sera pris à la cantine municipale. Le bilan du centre de loisirs et de la garderie du mercredi sera présenté. Afin de connaître les besoins de la garderie du mercredi, une enquête sera réalisée auprès des 4 écoles au cours du mois de juin. Si les inscriptions ne sont pas plus nombreuses que pendant la phase expérimentale de début 2009, la garderie du mercredi ne sera pas reconduite à la rentrée de septembre.

Lors de l'assemblée générale le programme du centre de loisirs de l'été et des mini-camps sera présenté.

100 ANS DE MME LE BOULCH – REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fêté les 100 ans de Madame LE BOULCH Anne Marie qui ont eu lieu le 24 mars dernier.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la famille « Nous vous remercions de l'attention que vous avez apporté à notre maman à l'occasion de ses 100 ans. Nous avons été très touchés par votre présence et votre générosité. Merci pour l'après-midi passée en notre compagnie. Les enfants de Mme LE BOULCH ».

CEREMONIE DU 8 MAI:

Le rassemblement est prévu à 11 h 30, cour de la Mairie. Le vin d'honneur sera servi chez Christiane. Les écoles et les pompiers et toute la population sont invités à célébrer cette commémoration.

DEFENSE DE LA POSTE EN MILIEU RURAL :

M. le Maire rappelle la manifestation qui est prévue le samedi 30 mai à 14 h 30 à MELRAND. Cette manifestation sera précédée d'une conférence de presse le 14 mai.